

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES
ET DU DEVELOPPEMENT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE
DE LA COOPERATION



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

OFFICIAL
DOCUMENTS

CA 5939-BF
D 156-BF

Ouagadougou, le 21 NOV 2016

N°2016/02977/MINEFID/SG/DGCOOP/DSPF

Le Ministre

A

Monsieur Jim Yong Kim,
Président du Groupe de la Banque mondiale
-Washington DC, USA-

Objet : Lettre de politique de développement

Monsieur le Président,

La présente Lettre de politique de développement décrit d'une part, le contexte d'élaboration du nouveau référentiel de développement, le Programme national de développement économique et social (PNDES), et d'autre part, présente l'évolution de la situation économique, les perspectives économiques et financières pour 2016 ainsi que les objectifs de développement à moyen terme du Burkina Faso, les perspectives sur la période 2016-2019. Elle retrace les politiques publiques et sectorielles mises en œuvre par le Gouvernement pour réduire substantiellement la pauvreté. La lettre fait ressortir également les réformes du Gouvernement pour soutenir le secteur de l'énergie et renforcer la performance des finances publiques.

En vue de soutenir son programme, le Gouvernement sollicite de la Banque Mondiale un appui budgétaire national au titre de l'année 2016, d'un montant équivalant à cent (100) millions de dollars des Etats-Unis, dont cinquante-cinq (55) millions de dollars des Etats-Unis sous forme de prêt et quarante-cinq (45) millions de dollars des Etats-Unis en termes de dons.

I. CONTEXTE ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT, LE PNDES

Malgré les multiples chocs exogènes liés à la variation de la pluviométrie et des prix de ses produits d'exportations, le Burkina Faso a enregistré une croissance économique appréciable de l'ordre de 6% l'an au cours de la dernière décade. Au cours des deux dernières années, l'économie a été mise à rude épreuve par plusieurs chocs simultanés dont les plus importants ont été la baisse des cours de l'or et du coton respectivement de l'ordre de 27% et de 8% ainsi que les attaques terroristes. Ainsi, la croissance économique s'est située à 4% en 2014 et 2015.. Cependant, ce résultat n'a pas permis de réduire considérablement le niveau de pauvreté et les inégalités sociales. En 2014, l'incidence de la pauvreté est ressortie à 40,1% et le taux d'analphabétisme des personnes de plus de 15 ans était de 65,5%. Par conséquent, le niveau de l'Indice de développement humain (IDH) du Burkina Faso s'est situé à 0,420 en 2014, le classant dans la catégorie des pays à faible niveau de développement.

Il apparaît alors que les politiques de développement ont été insuffisantes pour créer de réelles dynamiques fortement créatrices de richesses nécessaires à l'amélioration durable du bien-être des Burkinabè. Afin de corriger les insuffisances observées, le Gouvernement installé en Janvier 2016 à la suite des élections présidentielles et législatives de Novembre 2015 après un an de transition politique, a élaboré et adopté le Plan national de développement économique et social (PNDES), comme nouveau référentiel de développement.

Le PNDES s'inscrit dans un schéma de développement axé sur une nouvelle dynamique de transformation structurelle de l'économie dans une perspective de maîtrise de la démographie, générant des effets multiplicateurs cumulatifs et durables sur l'amélioration de la croissance du revenu moyen par habitant. Aussi, permettra-elle, de ce fait, la satisfaction des besoins fondamentaux, la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités humaines, la viabilité environnementale et l'équité sociale.

Ce faisant, il tient compte des enseignements tirés de la mise en œuvre des référentiels des politiques antérieures qui ont planifié le développement du Burkina Faso, dans une optique d'interventionnisme étatique ou de libéralisme économique. Avec les plans 1960-1962, 1963-1967 (premier plan quinquennal), 1967-1970 (Plan-cadre de développement économique et social), 1971 (Plan intérimaire), les plans 1972-1976, 1977-1981, le Programme populaire de développement (PPD) 1984-1985 et le Plan quinquennal de développement populaire (PQDP) 1986-1990, l'État a été positionné dans un rôle d'entrepreneur. À l'inverse, avec les Programmes d'ajustement structurel (PAS) 1991-2000, le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 2000-2010 et la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, l'entreprise privée a été considérée comme le moteur du développement.

Les retombées non significatives des politiques sont dues aux insuffisances structurelles du système productif national fortement exposé aux chocs exogènes, notamment aux aléas climatiques et à la volatilité des prix des principaux produits d'exportation (or et coton). Ces insuffisances sont : (i) la faible productivité du secteur primaire dominé par une agriculture de subsistance, (ii) le déclin du secteur manufacturier lié à la faible compétitivité des industries existantes et au faible développement de l'agro-industrie, (iii) une économie informelle, plus particulièrement, le secteur tertiaire et un faible accès des opérateurs économiques, surtout des Petites et moyennes entreprises (PME) aux services financiers, (iv) la faible diversification des exportations et (v) l'insuffisance de ressources humaines de qualité adaptées aux besoins de sa transformation structurelle.

Pourtant, l'économie burkinabè regorge d'énormes potentialités et de réelles opportunités, notamment : (i) les possibilités de productions agro-sylvo-pastorales, fauniques et halieutiques non encore exploitées, (ii) celles de développement de l'agro-industrie, des industries de services et de l'énergie solaire, (iii) la jeunesse de la main-d'œuvre, (iv) le grand marché alimentaire ouest-africain de plus en plus dynamique, (v) la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire ouest-africain, (vi) l'accroissement de la demande mondiale de produits agricoles, notamment en Europe de l'Est, en Inde et en Chine, (vii) le développement et la baisse des coûts d'accès aux Technologies de l'information et de la communication.

Pour valoriser ces potentialités, le Burkina Faso fait face à des défis majeurs, à savoir : (i) la bonne gouvernance et de la qualité des institutions, (ii) la disponibilité et de l'employabilité de ressources humaines adaptées aux besoins de l'économie nationale, (iii) le développement des infrastructures routières, énergétiques et de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux, pour un développement industriel durable, générateur d'emplois productifs.

Considérant ces contraintes, ces insuffisances et ces opportunités, le PNDES, en tant que référentiel national des interventions de l'État et de ses partenaires sur la période 2016-2020, vise une croissance cumulative du revenu par habitant à même de réduire la pauvreté, de renforcer les capacités humaines et de satisfaire les besoins fondamentaux, dans un cadre social équitable et durable.

Prenant appui sur le programme présidentiel, la vision Burkina 2025 et les engagements internationaux auxquels le Burkina Faso a souscrits, la vision du PNDES est : *"le Burkina Faso, une nation démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie et réalisant une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables"*.

Le PNDES se décline en trois axes stratégiques: (i) *Axe 1* : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) *Axe 2* : développer le capital humain et (iii) *Axe 3* : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Le processus de transformation structurelle prévoit l'utilisation de deux leviers complémentaires. Le premier consistera au renforcement des secteurs d'appui au développement industriel notamment, l'énergie, les infrastructures de transport, la technologie, la réforme du système éducatif et l'amélioration de la productivité du secteur primaire. Le second portera essentiellement, sur la construction d'un tissu industriel compétitif et durable.

Les impacts globaux attendus de la mise en œuvre du PNDES sont : (i) l'amélioration de l'efficacité des gouvernances politique, administrative, économique, locale et environnementale, (ii) l'émergence d'une économie moderne basée sur un secteur primaire évolutif, plus compétitif et des industries de transformation et de services de plus en plus dynamiques, permettant de réaliser un taux de croissance économique annuel moyen de 7,7% et créatrice d'au moins 50 000 emplois décents par an, (iii) la baisse de l'incidence de la pauvreté pour qu'elle soit inférieure à 35% en 2020, (iv) la maîtrise de la croissance démographique annuelle afin qu'elle soit ramenée à 2,7% en 2020, (v) l'accélération du niveau de développement du capital humain et (vi) le changement des modes de production et de consommation s'inscrivant dans une perspective de développement durable.

Le coût total induit par la mise en œuvre du PNDES est estimé à 15 395,4 milliards de francs CFA, pouvant être financés sur ressources propres de l'État à hauteur de 9 825,2 milliards de francs CFA, soit 63,8% du coût total. Il se dégage ainsi, un besoin de financement de 5 570,2 milliards de francs CFA, soit 36,2% du coût total.

II. SITUATION ECONOMIQUE RECENTE

Après une année 2015 marquée par une croissance économique ralentie à 4,0% contre 4,2% en 2014, l'activité économique a repris de manière graduelle durant la première moitié de 2016 et les perspectives pour l'année sont favorables. Elle a augmenté de 4,7 % au premier trimestre, reflétant l'impact des attentats terroristes de janvier, et de 8,3% au deuxième trimestre de 2016 (en glissement annuel) tirée par une nette reprise du secteur tertiaire. Les principaux indicateurs économiques reflètent cette situation générale favorable :

- L'inflation s'est établie, en glissement annuel, en baisse de 0,4% à fin septembre 2016. La décélération du niveau général des prix amorcée en juillet s'explique par la baisse des prix des produits alimentaires, notamment les céréales non transformées et les légumes. En moyenne annuelle, le taux d'inflation est ressorti à 0,6% à fin septembre 2016 contre 0,7% le mois précédent.
- Le taux de croissance du crédit au secteur privé semble avoir amorcé une timide reprise, en décalage toutefois par rapport à la reprise de l'activité. Après avoir décliné jusqu'à 3,9% en avril, il s'est établi à 6,5 % en juillet, toujours en net ralentissement comparé à la moyenne des trois années précédentes (17,4%). La décélération des crédits à l'économie à fin juillet 2016 comparativement aux années antérieures est expliquée notamment par la morosité de l'activité économique enregistrée en début d'année 2016 et par la baisse du prix du baril de pétrole qui a permis d'améliorer la trésorerie de la SONABHY. En contrepartie, les banques ont continué à accumuler des avoirs extérieurs, qui s'établissaient à 902,9 milliards de FCFA en juin 2016. La hausse des avoirs extérieurs nets des banques s'expliquerait notamment par celle de l'encours de leurs souscriptions aux titres publics des autres Etats de l'UEMOA.
- Le compte courant de la balance des paiements devrait s'améliorer en 2016, sous l'influence de nouvelle production d'or et de cours favorables d'or et de coton, passant d'un déficit de 8% en 2015 à un déficit de 7,7%. Au titre de l'année 2016, les importations devraient ressortir à 1661,9 milliards de FCFA, en hausse de 7,9% sur un an, imputable principalement aux importations de biens d'équipement et intermédiaires. Quant aux exportations, elles atteindraient 1501,1 milliards de FCFA en 2016, en progression de 7,4% sur un an, soutenues principalement par les exportations d'or. En revanche, les ventes de coton fibre se réduisent en valeur, en dépit de la hausse attendue de 7,6% du prix moyen.

Au niveau des finances publiques, conformément aux objectifs fixés, les recettes totales (hors dons) devraient s'améliorer à 18,3 % du PIB, pour presque retourner aux niveaux atteints avant la baisse enregistrée en 2014 et 2015. Le retour à un climat politique serein contribue à favoriser une collecte plus productive des recettes.

Cependant la baisse des prix à la pompe des hydrocarbures qui a entraîné une baisse des bases taxables desdits produits et les grèves des informaticiens ayant entraîné des ruptures de connexion sur l'ensemble du territoire national ont contribué à une baisse significative de la performance de l'Administration des Douanes au troisième trimestre. Afin de réduire l'écart par rapport aux prévisions, environ 2,600 dossiers manuels sont en cours de retraitement pour être ressaisis dans le système information SYDONIA en vue de leur prise en compte des liquidations dans les recettes douanières. Les réformes fiscales et mesures de renforcement des capacités entreprises durant l'année vont également contribuer à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'atteinte des objectifs fixés. Ces mesures comprennent notamment (i) l'intensification des actions de contrôle et de recouvrement ; (ii) l'adoption d'une stratégie d'optimisation de la communication et de la sensibilisation des contribuables au civisme fiscal ; (iii) la poursuite de la segmentation qui permet une bonne maîtrise des couches fiscales et l'amélioration de leur contribution ; (iv) l'activation du champ 44 de SYDONIA WORLD pour la saisie obligatoire des références de l'attestation de vérification COTECNA ; (v) le contrôle des entrepôts et des destinations finales des marchandises ; (vi) la réalisation du projet du Système de liaison virtuelle pour les opérations d'importation et d'exportation (SYLVIE) ; (vii) le suivi satellitaire des marchandises en transit ; (viii) le suivi des clauses fiscales et douanières des marchés publics financés sur ressources propres ; (ix) l'installation et l'exploitation du nouveau scanner à Ouaga-route ; et (x) l'intensification des actions de lutte contre la fraude. Les recettes non-fiscales ont également bénéficié de dividendes exceptionnels de la part de SONABHY, pour environ 0,5% du PIB.

Les dépenses courantes passeraient de 14,6 à 15,2% du PIB (comparé avec la première LFR), principalement en raison d'une augmentation de la masse salariale qui passerait désormais à 7,4% du PIB de 2016 (contre 7,2% dans la LFR et 6% en 2013) et des transferts courants qui attendraient 5.1% du PIB en 2016 (contre 4.7% dans la LFR et 5,3% en 2013). L'augmentation de la masse salariale provient essentiellement de l'impact de la loi 081 sur le statut des fonctionnaires. Ladite loi permet de mettre fin à la dualité du profil des agents de la fonction publique. Ainsi, le Gouvernement a opté d'harmoniser la rémunération à travers l'alignement des fonctionnaires sur les contractuels. Cette loi permet aux fonctionnaires et contractuels de se retrouver dans une nouvelle situation catégorielle, de classification et d'échelonnement. L'incidence financière estimative relative à l'opérationnalisation de la loi 081 en termes de charges nouvelles (l'apurement des avancements et la mise en œuvre du reversement dans la nouvelle grille indiciaire) est de 29, 096 milliards de FCFA dont 20,830 milliards de FCFA pour le reversement dans le nouveau classement indiciaire et 8,266 milliards de FCFA pour l'apurement des avancements. Cependant l'incidence prise en charge sur le budget de l'Etat, gestion 2016, dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi 081 est de 25,89 milliards FCFA. .

Les dépenses d'investissement passeraient de 7,6 à 9,3% du PIB suite à l'intégration de nouveaux projets tels que le pôle de croissance du sahel ; le projet appui au financement adapté à l'agriculture familiale, l'opérationnalisation de la facture normalisée, le projet BID_UEMOA et le projet adaptation basée sur les écosystèmes.

Le déficit budgétaire global (base caisse) devrait s'établir à 2,5% du PIB en 2016, en léger retrait par rapport à 2015. Ce déficit devrait être financé par des ressources extérieures nettes de 118,2 milliards de FCFA ainsi que par un financement domestique (hors amortissements) incluant un montant de 165 milliards de FCFA d'émissions d'obligations et 303,5 milliards de FCFA de bons du trésor. Ce montant d'émissions impliquerait un sur-financement se traduisant par une accumulation de 142 milliards de FCFA de dépôts sur le compte du Trésor à la BCEAO, dans l'hypothèse d'un déboursement de tous les appuis budgétaires prévus. Cette accumulation s'explique par la volonté d'assurer une liquidité suffisante pour l'exécution du budget en fin d'année, étant donné les incertitudes liées au déboursement des aides budgétaires (l'enveloppe budgétaire inclut un montant de 138,3 milliards de FCFA en aide budgétaire (dons et prêts programme), dont seulement 39,9 milliards de FCFA ont été déboursés à fin septembre), et pour démarrer l'année 2017.

III. SITUATION DU SECTEUR DE L'ENERGIE

Au Burkina Faso, l'énergie reste inaccessible à une grande partie des populations et son coût élevé influe sur le pouvoir d'achat des ménages et la compétitivité des entreprises. La plus grande part de l'électricité produite est d'origine thermique, d'où sa forte dépendance aux hydrocarbures.

Les principaux traits caractéristiques de la situation énergétique du Burkina Faso peuvent être synthétisés comme suit : un fort potentiel solaire, une prédominance de la biomasse dans la consommation énergétique, un faible accès à l'électricité, une faible valorisation des ressources énergétiques endogènes (hydraulique, éolien et solaire), la faible disponibilité des capacités de production existantes, et une dépendance vis-à-vis des produits pétroliers importés.

Le pays fait également face à un déficit de l'offre d'électricité avec pour conséquence, un faible et inéquitable accès des populations au service électrique. Le faible accès à l'électricité ainsi que les disparités entre le milieu urbain et le milieu rural sont illustrés par le taux d'électrification. Au 31 décembre 2015, ce taux aux niveaux national, urbain et rural se situe respectivement à 18,83%, 59,88% et 3,06%. Les capacités de production nationales et les importations ne couvrent pas la demande sans cesse croissante de l'ordre de 13% par an, surtout en période de pointe (du mois de mars au mois de juin).

La production de l'énergie électrique a été libéralisée tandis que le transport et la distribution de l'électricité dans le premier segment relèvent du monopole accordé à la SONABEL sous le contrôle de l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Électricité (ARSE).

Quant aux activités de production et de distribution de l'électricité dans le second segment, elles s'exercent librement dans le respect des dispositions de la loi régissant le sous-secteur sous le contrôle du Fonds de Développement de l'Électrification (FDE) et de l'ARSE.

La période 2011-2015 a été caractérisée par d'importantes perturbations dans la fourniture de l'énergie électrique avec un déficit moyen de 25 GWh par an et des délestages de puissance pouvant atteindre 110 MW. Ces délestages ont affecté sérieusement les performances économiques et les acquis sociaux du Burkina Faso.

Cependant, au cours de la même période, d'importants projets d'investissement ont été exécutés dans le but de renforcer l'offre électrique et par conséquent, accroître l'accès des populations surtout rurales au service électrique.

Les projets de renforcement des capacités de l'offre d'électricité ont permis l'installation de groupes électrogènes cumulant une puissance exploitable de 125,7 MW dont 71% à la centrale de Komsilga, 26% à la centrale de Bobo II et 3% dans les centrales des centres secondaires.

Quant aux projets d'électrification mis en œuvre, ils ont permis l'électrification de 387 nouvelles localités entre 2011 et 2015, portant le nombre total de localités électrifiées à 575. Ces réalisations ont permis de faire passer le taux de couverture électrique de 27,42% en 2011 à 33,32% en 2015. Sur la même période, le taux d'électrification national est passé de 15,59% à 18,83%. Les taux d'électrification urbain et rural sont passés respectivement de 51,72% à 59,88% et de 1,83% à 3,06%. Au regard de ces performances mitigées, beaucoup d'efforts doivent être consentis afin de permettre à l'ensemble de la population d'avoir accès à l'électricité et à moindre coût.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique sectorielle de l'énergie 2014 - 2025, le défi en matière de promotion de l'utilisation des énergies renouvelables est de porter à 50% la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique à l'horizon 2025, en se basant sur une politique volontariste du Gouvernement et les opportunités offertes par les programmes communautaires de la CEDEAO et de l'UEMOA.

Au 31 décembre 2015, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité est de 6,4%. La production thermique (62,9%) et les importations (30,7%) occupent toujours les plus grandes parts dans l'offre totale d'électricité. Il s'agira donc d'accélérer les réformes en vue d'accélérer la mise en place des conditions et les investissements nécessaires à l'accroissement des énergies d'origines renouvelables à moindre coût, à travers le développement des partenariats publics privés, en assurant l'équilibre financier du secteur. Dans le domaine toujours des énergies renouvelables, on note l'exonération par la loi de finances 2013, de la TVA et des droits et taxes de douane sur les importations d'équipements solaires au Burkina Faso à compter du 1er janvier 2013, et ce, sur une période de cinq (05) ans. Nous enregistrons également l'installation de 2,2 MWc et de 1 646 lampadaires solaires ainsi que la réalisation de trois (03) centrales hybrides diesel solaires dans des localités rurales, pour une puissance cumulée solaire de 45 kWc.

En matière d'économie d'énergie, la mise en œuvre du Projet de Développement du Secteur de l'Électricité (PDSE) grâce au financement de la Banque mondiale, a permis de réaliser une économie de plus de 18% de la consommation annuelle d'électricité des bâtiments de la fonction publique et une réduction de la puissance souscrite de 21% soit des économies cumulées d'environ 1,2 milliard FCFA.

IV. PERSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES ET OBJECTIFS A MOYEN TERME

a. Au plan macro-économique

La croissance réelle du PIB devrait s'établir à 5,4% en 2016, soit un rebond de 1,4 points de pourcentage par rapport à 2015. Tenant compte des prix du pétrole relativement bas, de la bonne tenue des cours de l'or et du coton ainsi que d'une pluviométrie favorable, la reprise devrait s'étendre à tous les secteurs. Le secteur primaire devrait reprendre avec une hausse de sa valeur ajoutée de 3,8% en 2016 après une contraction de 1,2% en 2015, imputable principalement au rebond de la production agricole. En outre, le maintien de l'activité dans les secteurs secondaire (+4,1%) et des services (+5,2%) devrait consolider le dynamisme de l'activité économique. Ainsi, le secteur secondaire devrait tirer profit de la stabilité de l'activité d'extraction, de la poursuite des travaux d'investissement dans les infrastructures socioéconomiques, de la bonne tenue du sous-secteur de l'énergie renforçant le redressement de l'activité dans les manufactures. Quant au secteur des services, il bénéficierait de la bonne orientation de l'activité dans les télécommunications, les services financiers et dans une moindre mesure les services non marchands en lien avec les transferts de l'administration publique. Dans un scénario plus optimiste, la production céréalière pourrait rebondir de 8% (6% dans le scénario de base), ce qui tirerait la croissance à 5,9%.

La croissance du crédit au secteur privé devrait rester faible à 9,2%, soit en dessous des taux de progression de 20 à 25% de ces dernières années avant la transition politique. Les avoirs extérieurs nets, par contre, pourraient connaître une croissance de l'ordre de 15% entraînant un taux de croissance de la masse monétaire à 13,3% en 2016 par rapport à 2015.

L'inflation annuelle devrait rester modérée et se situerait à 0,7% à fin 2016. Cette évolution résulterait du net recul de la fonction « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » en raison des bonnes perspectives de récoltes attendues et de la baisse de la fonction transport. Elle traduit également la baisse des prix des produits pétroliers enregistrée sur l'année.

En ce qui concerne 2017, la croissance devrait continuer à se raffermir pour se situer entre 6 et 7%. Les principaux facteurs contribuant à cette bonne performance seraient l'activité minière, avec la mise en opération de deux nouvelles mines d'or, portant ainsi à dix (10) le nombre de mines industrielles en exploitation, ainsi que la mise en œuvre sur une année entière du programme d'investissements publics dans les domaines de l'énergie, des routes, des aménagements hydroagricoles, des infrastructures de télécommunications, etc. A moyen terme, la croissance pourrait se maintenir aux environs de 7% sous l'impulsion de la mise en œuvre du PNDES. notamment de l'amélioration progressive de l'approvisionnement

en énergie. Le raffermissement de l'activité serait imprimé par la dynamique de l'ensemble des secteurs qui devraient bénéficier des actions prévues en matière d'investissement. Ainsi, le secteur secondaire connaîtrait la plus forte progression de sa valeur ajoutée du fait de l'expansion de l'activité minière associée à une production d'or plus importante d'au moins 41 tonnes d'or en 2017 et qui atteindrait plus de 46 tonnes à partir de 2018, ainsi que le début d'exploitation de la mine de manganèse à partir de 2020. A cela s'ajoute l'intensification des investissements notamment dans les infrastructures énergétiques en vue d'améliorer progressivement l'offre d'énergie au profit des manufactures et dans les infrastructures de transport, ces deux tendances devraient confirmer le redressement de la branche des bâtiments et travaux publics. La consolidation des actions dans le domaine agro-sylvo-pastoral à travers la poursuite de l'opérationnalisation des pôles de croissance (Bagré, Samendenni-Sourou, Sahel) et la vigueur de l'activité dans les services contribueraient au renforcement de l'activité économique sur la période. L'inflation devrait rester modérée (suivant l'évolution des prix à l'importation) et en dessous du critère de l'UEMOA de 3% tandis que le crédit au secteur privé devrait reprendre du rythme.

Pour accompagner le secteur privé à jouer pleinement son rôle de moteur de croissance dans le contexte d'opérationnalisation du PNDES, le Gouvernement entend entre autres poursuivre sa politique d'apurement de la dette intérieure, renforcer les actions d'amélioration du climat des affaires et de sécurisation des investissements et accélérer la mise en œuvre des réformes amorcées en 2016 pour plus de célérité et d'efficacité dans l'exécution des dépenses.

b. Dans le secteur de l'Énergie

Pour faire face à ce déficit de capacité de production dans un contexte de fluctuation du cours des produits pétroliers et de demande sans cesse croissante de l'énergie électrique, il s'avère nécessaire d'une part, de se tourner résolument vers la mise en valeur des énergies endogènes renouvelables notamment l'énergie solaire pour accroître l'offre d'électricité et d'autre part, promouvoir l'efficacité énergétique afin de permettre aux ménages et aux entreprises d'avoir accès à une énergie durable et moins onéreuse. Il s'agira véritablement d'accroître la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, grâce à des actions vigoureuses de production d'énergie de source solaire.

C'est ainsi que la mise en œuvre du PNDES, l'objectif stratégique du du secteur de l'énergie, est d'assurer que «l'accès aux services énergétiques de qualité et l'efficacité énergétique sont garantis.» L'ambition est d'accroître le taux de couverture électrique national de 33,32% en 2015 à 80% en 2020, le taux d'électrification nationale, de 18,83% en 2015 à 45% en 2020, à travers la réhabilitation des centrales indisponibles, le renforcement de la production thermique pour assurer la fiabilité de l'approvisionnement et la stabilité du réseau, l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans la production totale, de 6,4% en 2015 à 30% en 2020, Le renforcement de l'intégration régionale et la promotion de l'efficacité énergétique.

Afin d'assurer un développement rapide et soutenable du service électrique, les réformes engagées visent, à moyen terme, à (i) systématiser la planification continue du développement du secteur à moindre coût, pour assurer une meilleure intégration des projets solaires ; (ii) mettre en place un processus compétitif standardisé, transparent et efficace pour la sélection et le bouclage des projets de producteurs indépendants d'électricité ; (iii) renforcer le caractère transparent et prévisible des mécanismes de financements publics et d'optimisation tarifaire, garants de l'équilibre financier du secteur ; (iv) réduire les charges d'exploitation du service de l'électricité, notamment à travers l'optimisation de la filière d'approvisionnement en carburant ; et (v) renforcer le cadre institutionnel et réglementaire régissant un secteur électrique allant se complexifiant.

c. Dans le secteur des finances publiques

Le contexte actuel est largement marqué par l'héritage des des différents évènements que le pays a connu au plan économique, social et politique. La relance économique nécessite la mise en œuvre de de réformes ambitieuses dans le domaine des finances publiques. Ces réformes visent à améliorer la mobilisation des recettes à la moyenne historique de 14,5% du PIB. C'est dans ce sens que le Gouvernement a pris des

mesures importantes pour renforcer les progrès déjà enregistrés dans ce domaine. Ces dernières comprennent : (i) le recensement exhaustif des moyennes entreprises pour assurer un meilleur suivi de la nouvelle stratification des entreprises, (ii) la mise en service des scanners dans les bureaux de douane, complété par un scanning des conteneurs par COTECNA (iii) la création d'une direction des enquêtes et de renseignement, (iv) le lancement du Système de Liaison Virtuelle pour les opérations d'Importation et d'Exportation (SYLVIE) et (v) l'utilisation du Système satellitaire de suivi des véhicules en transit. Les autres mesures envisagées consistent à la mise en place d'un dispositif performant de gestion et de suivi rigoureux des exonérations, le renforcement des dispositifs de contrôle des opérations dans le secteur minier et de collecte de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). La mise en œuvre de ces mesures donne déjà des résultats satisfaisant permettant de minimiser l'impact des événements récents sur les recettes fiscales. Ainsi, à fin décembre 2016, les recettes totales devraient se situer à 18,8% du PIB contre un niveau de 18,5% du PIB en 2013, son niveau d'avant la crise.

Le Gouvernement du Burkina Faso a intégré le développement local comme une étape importante pour la réduction de la pauvreté. Ainsi, les efforts ont été entrepris au niveau local pour approfondir le transfert des compétences et des ressources au profit des collectivités territoriales. En effet, en 2016 est intervenu la signature de protocole d'opérations portant transferts des ressources aux collectivités.

Sur la base de l'expérience positive du programme d'appui aux collectivités financée par la Banque mondiale, le Gouvernement a accordé une priorité à la mobilisation des ressources au niveau des collectivités territoriales. Sur cette base, *l'Etude sur le potentiel fiscal et l'optimisation des recettes fiscales des communes urbaines et rurales du Burkina Faso* a conclu à des propositions importantes dont la mise en œuvre permettra d'augmenter de manière substantielle la mobilisation des finances au niveau local. Il s'agit entre autre : (i) de nouvelles clés de répartitions de certaines recettes entre le niveau national et le niveau local, des nouveaux transferts et des nouvelles créations d'impôts au profit des CT ; (ii) une refondation du système fiscal avec une prise en compte des spécificités régionales et communales; (iii) la prise en compte de l'outil informatique dans tout le système ; (iv) l'instauration d'une synergie d'actions des acteurs dans un climat de transparence ; (v) la mise en place de systèmes d'appui assurant un renforcement des capacités des acteurs, de reconnaissance et d'encouragement du personnel de mobilisation des recettes communales ; (vi) une maîtrise et une bonne orientation de l'offre de services publics au niveau local ; (vii) l'élaboration d'une feuille de route claire et pratique pour la mise en œuvre des réformes; (viii) l'élaboration d'une stratégie de communication pour une appropriation des réformes par l'ensemble des acteurs.

Au regard de l'importance des ressources publiques telles que projetées dans le financement du PNDES, Le gouvernement assurera la prise en charge de manière graduelle de ces réformes à travers les lois de finances afin d'assurer des recettes capturant l'ensemble des potentialités au niveau local .

La question de la passation des marchés au niveau local constitue un goulot d'étranglement au niveau de l'exécution des budgets des collectivités locales. Aussi, le projet de code de la commande publique soumis au parlement pour adoption offre une opportunité pour lever les contraintes majeures à l'exécution des projets et programmes de l'Etat central mais aussi l'exécution des budgets des collectivités territoriales. Les décrets d'application de cette réglementation permettront d'adresser les difficultés liées à la procédure de passation des marchés au niveau local. A cet effet, le Gouvernement reste convaincu que l'opérationnalisation des Agence régionales de développement combinée avec la déconcentration du processus budgétaire contribueront à rendre efficace la passation des marchés au niveau des collectivités locales.

d. Mesures et réformes de l'année 2016

Au cours de cette année 2016, des réformes importantes ont été réalisées dans le secteur dans l'objectif global de renforcer la capacité du Gouvernement à adresser les déséquilibres entre l'offre et la demande d'électricité tout en améliorant la gestion des finances publiques du pays et la gouvernance. Il s'est agi dans un premier temps, en vue d'atteindre l'apurement de leurs dettes croisées, d'améliorer la situation financière du secteur de l'énergie avec la mise en œuvre des mesures suivantes :

- i. La signature le 13 octobre 2016 et l'application par le Ministère en charge des Finances, la Société Nationale d'Électricité du Burkina Faso (SONABEL) et la Société Nationale des Hydrocarbures (SONABHY) du Protocole d'accord portant relations financières et fixation de prix de cession des hydrocarbures à la SONABEL, en vue d'apurer tous les arriérés accumulés entre les trois parties. Aussi, le Gouvernement s'est engagé par une Lettre d'engagement du ministre du budget en date du 18 novembre 2016 lue et approuvée par les Directeurs Généraux de la SONABEL et de la SONHABY, à rembourser les arriérés de factures, de services faits et de subvention d'équilibre à la SONABEL, ainsi que les arriérés dus à la SONABHY ;
- ii. Afin d'améliorer la performance financière de la SONABEL, est intervenue le 13 octobre 2016 la signature par les Ministres du Commerce, de l'Énergie et des Finances de l'Arrêté interministériel N°2016-343 MINEFID/MCIA/MEMC portant modalité de fixation du prix de cession des hydrocarbures (DDO, Fuel) pour les Centrales thermiques de la SONABEL qui fixe les seuils déclencheurs, le plafond ainsi que les modalités de décaissement de la subvention de l'État au secteur. cet arrêté stipule que : a) l'Autorité de Régulation du Sous-secteur de l'Électricité (ARSE) examinera les projections de la SONABEL concernant les prix du carburant pour chaque année; b) le bénéficiaire déterminera un plafond annuel de subvention limitant l'exposition au budget, ce qui déclenche une révision tarifaire de l'électricité à mettre en application par la SONABEL; et c) l'établissement de modalités de décaissement visant à assurer le versement en temps voulu des subventions à la SONABEL.;
- iii. L'adoption le 13 septembre 2016 par le Conseil d'Administration de la SONABEL de la délibération N°001 portant adoption d'un programme de protection des revenus de la SONABEL consistant à l'acquisition et l'installation de compteurs intelligents chez les clients double tarifs, moyenne tension et haute tension de la société, en vue d'améliorer ses revenus.

Dans un deuxième temps, les réformes et mesures entreprises devront permettre de renforcer les politiques d'investissement dans le secteur de l'électricité grâce à la mise en œuvre des réformes suivantes :

- i. Dans le souci d'améliorer la planification sectorielle, le Conseil des Ministres lors de sa séance du 12 octobre 2016, a approuvé une stratégie pour le secteur de l'énergie qui définit les priorités du Burkina Faso dans ce secteur en termes d'investissements, de diversification énergétique et de participation du secteur privé, pour la période 2016-2020. Cette lettre de politique sectorielle contient plusieurs points dont une liste de cinq IPP pour soutenir l'offre d'énergie du Burkina sur le moyen terme.
- ii. Afin d'encourager la participation du secteur privé, par le Marché N°26/00/02/80/2016/0097 relatif au «Service de consultant individuel pour conseil technique et juridique du Gouvernement du Burkina Faso en partenariat Public-Privé (PPP) dans le domaine de l'énergie» en date du 06 octobre 2016, le ministère de l'Énergie et des Mines a engagé un expert technique chargé de fournir une assistance et des services consultatifs sur la préparation et la négociation d'un cadre juridique révisé des partenariats public-privé (PPP), y compris les contrats d'achat d'électricité (PPA). Cet expert a déjà apporté ses services à travers la relecture des textes sur les IPP afin d'en assurer la conformité avec les normes et standards internationaux

Enfin, dans un troisième temps les réformes réalisées vont permettre d'accroître la mobilisation des recettes intérieures et le niveau de transparence dans la gestion des ressources publiques. Il s'agit de :

- i. Afin d'élargir l'assiette fiscale, le Ministère de l'économie, des Finances et du Développement a amélioré l'identification et le suivi des contribuables en conciliant les bases de données de la DGI et de la DGD. Cette conciliation des bases de données qui vise à lutter contre la fraude, devra permettre de redresser certaines entreprises qui étaient déclarées au régime simplifié et de les classer au régime fiscal des grandes entreprises.
- ii. Le Conseil des ministres a : a) renforcé le processus administratif en introduisant les procédures de saisie-arrêt (l'Avis-à-Tiers Détenteur – ADT) dans la loi de finances 2017; Et b) a établi un nouvel impôt uniforme de 0,2% sur les biens immobiliers en milieu urbain. Cette mesure vise à améliorer le niveau de recouvrement des impôts par une réduction sensible des écarts entre les émissions et les recouvrement.

- iii. Le Conseil des ministres a approuvé le 12 octobre 2016 un nouveau code des marchés publics et l'a soumis à l'Assemblée Nationale pour adoption. Ce code des marchés publics vise à améliorer la transparence, la diligence et la célérité dans l'exécution des marchés publics pour une meilleure absorption des crédits budgétaires et de l'aide publique au développement.

Le Gouvernement reste convaincu qu'avec le soutien de ses partenaires notamment la Banque Mondiale à travers la mise en œuvre de ce programme d'appui budgétaire dont les mesures et réformes sont orientées vers le secteur de l'énergie et les finances publiques contribuera à promouvoir le développement des deux secteurs, à consolider le cadre macro-économique et à soutenir une croissance économique forte et inclusive pour une réduction significative et durable de la pauvreté.

Tout en vous réitérant nos sincères remerciements pour votre disponibilité et celle de votre institution à accompagner le Burkina Faso dans ses efforts de développement du Burkina Faso, Je vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.



Hadjizatou Rosine COULIBALY/SORI
Chevalier de l'Ordre National